Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Délibération n° 87-2026 Point 5.3

Point 5.3 de l'ordre du jour
Désignation du vivier d'enquêteurs auprès de la Mission égalité et diversité de l'Université de Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions en matière de prévention, de traitement et de suivi des situations de violences, de discriminations, de racisme, d'antisémitisme et de harcèlement, la Mission égalité et diversité de l'Université de Strasbourg, installée par Mme la Présidente sur proposition conjointe du Conseil académique et du Conseil d'administration, s'appuie sur une comitologie stratégique et opérationnelle, ainsi que sur un vivier d'enquêteurs et d'enquêtrices, enseignants et BIATPSS, désigné par le Conseil d'administration.

Un appel à candidature a été lancé en direction de l'ensemble des personnels de l'université du 24 mars au 15 avril 2026. Les 39 candidatures recueillies ont été présentées aux membres du Comité de pilotage de la Mission égalité et diversité.

Les enquêteurs bénéficieront d'une formation portant notamment sur le cadre juridique applicable, les techniques d'enquête administrative et de recueil de la parole, ainsi que sur les principes de neutralité, de confidentialité et d'impartialité. Ils et elles pourront être mobilisés à raison d'une enquête par an, en binôme ou en trinôme, et seront assistés d'enquêteurs et d'enquêtrices expérimenté.e.s dans un premier temps.

Les enquêteurs et enquêtrices sont désignés pour une durée initiale de trois ans, renouvelable.

Rapporteures : Mme la Vice-présidente Égalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations et Mme la Directrice générale des services

Délibération :
Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne le vivier d'enquêteurs de la Mission égalité et diversité selon les modalités décrites dans la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	12
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT